

Règlement



Le Challenge Cap Var :

2 épreuves de vétathlon organisées sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, du Comité Départemental du Var, en partenariat avec le Creps de Boulouris et les Cycles BERAUD Fréjus. Ces épreuves se déroulent sur la période de Janvier à Février

Participation :

Tous publics Licenciés FFC, Triathlon ou fédérations affinitaires. Certificat médical obligatoire, pour les non licenciés. Le port de casque homologué et de gants est obligatoire pour l'épreuve VTT. VAE accepté.

Catégories :

C1 : 17 à 29 ans Solo

C2 : 30 à 39 ans Solo

C3 : 40 à 49 Solo

C4 : 50 et + Solo

C5 15 à 16 ans Cadet/ Cadette Solo – Scratch pour Duo - Mixte

Scratch pour Duo Homme/ Femme et Mixte **C9 VAE Scratch** toutes catégories

Distances : run de 7 à 8km

VTT de 15 à 18 kms en fonction des difficultés

Inscriptions : ⇨ **Vétathlon Cap Var** SOLO 15€ DUO/MIXTE 25€

Envoyer par mail Bulletin d inscription à : capvarvetathlon@outlook.com

avant le vendredi 24 janvier, règlement sur place

Supplément inscription sur place : 5€

Catégories duo et mixte :

Les concurrents de ces catégories auront un classement au scratch ne prenant pas compte les sous catégories.

L'âge du plus jeune concurrent composant l'équipe ne sera pas inférieur à 17 ans

Horaires de départ : ⇨ Cap var Vétathlon 9h45 / Découverte 13h30

Remise des dossards : à partir de 8h30

Règlement

Classement :

Chaque épreuve fera l'objet d'un classement sur la base de la grille à 100 points utilisée en compétition VTT. Ces points seront répertoriés sur le classement général et déterminera le vainqueur du Challenge. Les Duo et Mixte peuvent d'une épreuve à l'autre changer de partenaire. Cependant l'un des équipiers devra faire l'ensemble des épreuves pour prétendre au classement final du Challenge. Leurs classements se fera sur la base du scratch de même que les VAE.

Récompenses :

A l'issue de la dernière épreuve, aura lieu la remise des récompenses du Challenge CAP VAR. Prenant en compte la totalité des points.

Droit à l'image :

Le simple fait de participer à l'une des épreuves du Challenge CAP VAR vaut acceptation d'utilisation du droit à l'image par les organisateurs, leurs sponsors, la Fédération Française de Cyclisme, le Comité Départemental du Var, le Département et tous organismes publics ou privés ayant porté leur concours à la réalisation de ce Challenge, sans que le ou les participants ou concurrents puissent prétendre à une indemnisation financière ou à un avantage en nature.

Environnement :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, à ne pas s'écarter des circuits balisés et à ne pas jeter les contenants des aliments et boissons qu'il pourrait consommer lors des épreuves.

Responsabilités :

En cas d'accident, les concurrents s'interdisent de rechercher pour quelques raisons que ce soit, une quelconque responsabilité envers les organisateurs, les collectivités, et les propriétaires publics ou privés des territoires empruntés.